



Possibilité vendre une maison

Par **herledan francis**, le **12/01/2017** à **16:57**

bonjour
mon mari et moi sommes mariés depuis 1975
mon mari était veuf avec trois enfants et nous en avons eu quatre à nous deux
avec sa première femme mon mari ont acheté ensemble la maison où l'on vit actuellement
nous avons donné la part aux 3 enfants de leur maman décédée
moi sur avis d'impôts taxes foncières je suis prop/indivis
si mon mari décède le premier je serai usufruitière ; nous avons fait donation entre époux
actuellement mon mari a une démence de corps de lévy
la maison et le terrain trop grands à entretenir
pensez-vous que nous puissions vendre notre maison? afin d'acquérir une maison plus facile
sans étage et beaucoup moins grande?
merci beaucoup de votre réponse
cordialement
madame herlédan

Par **youris**, le **12/01/2017** à **18:09**

bonjour,
pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires.
si une donation d'une partie de la maison a été faite aux 3 enfants issus d'un premier
mariage, il faudra leurs accords.
si votre mari n'est plus sain d'esprit, il ne pourra pas vendre sa part.
salutations